

BACCALAUREAT GENERAL et TECHNOLOGIQUE È SESSION 2017

Epreuve facultative d'ARTS

MUSIQUE

Nature et modalités de l'épreuve.

Note de service n°2012-038 du 6-03-2012 . B.O. n° 14 du 5 avril 2012

Epreuve orale de pratique et culture musicale de 40 minutes, sans temps de préparation.

Il s'agit d'un entretien avec le jury portant sur l'une des œuvres étudiées dans le cadre du programme limitatif publié au B.O. et sur une interprétation vocale ou instrumentale du candidat.

Une fiche de synthèse présente au jury les réalisations et études qui constituent le corpus du candidat élaboré tout au long de l'année. Y figurent les œuvres étudiées, jouées et chantées ainsi que les problématiques plus particulièrement approfondies. Ce document, dont la présentation au jury est obligatoire, n'est pas évalué mais constitue le support des entretiens pour les deux moments de l'épreuve.

L'épreuve comprend deux parties :

- Première partie : (durée 30 minutes, écoutes initiales comprises) deux brefs extraits d'œuvres musicales, dont l'un est obligatoirement issu d'une des œuvres du programme limitatif publié au B.O., sont écoutés successivement (deux à trois reprises). Guidé par les questions du jury, le candidat en réalise le commentaire comparé visant à souligner les ressemblances et les différences des musiques entendues (caractéristiques, expressions, références). Certaines questions posées peuvent s'appuyer sur une reproduction d'un extrait de partition ou de tout autre document communiqué au candidat durant son interrogation.

La fiche de synthèse permet d'élargir l'entretien à d'autres œuvres connues du candidat.

Le jury évalue les compétences perceptives du candidat et sa connaissance des problématiques étudiées dans le cadre du programme. Il apprécie également ses capacités à utiliser à bon escient ses connaissances et compétences musicales (vocales et/ou instrumentales) pour restituer les extraits entendus dans l'histoire générale de la musique.

- Deuxième partie : (durée 10 minutes) Après avoir brièvement présenté la nature d'une pièce témoignant des pratiques musicales menées durant l'année scolaire, le candidat en interprète tout ou partie à l'aide de sa voix ou de son instrument, en étant éventuellement accompagné par ses partenaires habituels au lycée. Cette interprétation est suivie d'un entretien avec le jury.

L'évaluation porte sur la qualité artistique de l'interprétation et la capacité du candidat à mettre la pièce choisie en perspective avec les problématiques du programme.

Les candidats individuels et les candidats issus des établissements hors contrat présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

Programmes limitatifs des épreuves facultatives d'Arts - Session 2017

Note de service n° 2015-227 du 05-01-2016 . BO n°1 du 7 janvier 2016

Les œuvres qui suivent sont des références pour l'évaluation des élèves au baccalauréat, mais ne sauraient constituer l'ensemble des œuvres rencontrées et étudiées durant l'année. « Celles-ci sont bien plus nombreuses, certaines étant abordées par la pratique d'interprétation, d'arrangement ou encore de (re)création/manipulation, d'autres l'étant par l'écoute, la sensibilité, le commentaire et l'analyse auditive. » (Extrait du programme fixé par l'arrêté du 21 juillet 2010, B.O. spécial n° 9 du 30 septembre 2010.)

- **Maurice Ravel** : *Concerto pour la main gauche*.

- **Wolfgang Amadeus Mozart** : *Divertimento* K136, D Majeur.

- **L'Affaire Tailleferre**, production lyrique de l'Opéra de Limoges (2014) au départ de l'œuvre radiophonique de Germaine Tailleferre, Du style galant au style méchant, 4 opéras bouffes pastiches (webdocumentaire disponible sur le site de Canopé).

MUSIQUE

COMPTE RENDU DU TRAVAIL PERSONNEL DU CANDIDAT

(Fiche à remplir par le candidat et à présenter au jury lors de l'examen du baccalauréat)

<p>Champ de la production</p> <p>Pratiques musicales d'interprétation et de création*</p>		
<p>Champs de la perception</p> <p>Pratiques d'écoute et problématiques étudiées</p>	<p>Vous entourerez ci-dessous les problématiques étudiées et indiquerez dans la colonne de droite les principales œuvres travaillées pour chacune d'entre elles.*</p> <p>L'œuvre et son organisation**</p> <p>L'œuvre et ses pratiques**</p> <p>L'œuvre et son histoire**</p> <p>L'œuvre, la musique et les autres arts**</p>	
<p>Autres travaux réalisés : recherche, dossier, exposé, critique de concert, montage d'un concert, etc.</p>		
<p></p>		

* Pour chacune, vous préciserez l'esthétique de référence, le matériel instrumental mobilisé (voix, instrument, électroacoustique) et, dans le cas d'un travail d'interprétation/arrangement/recréation, l'œuvre choisie.

** Pour chaque problématique, vous indiquerez les principales œuvres travaillées et, pour chacune d'entre elles, la perspective d'étude privilégiée.